



Tout savoir sur la tuberculose bovine

Comprendre les enjeux et la stratégie de lutte

La tuberculose bovine est une maladie réglementée, ancienne mais toujours présente, qui soulève régulièrement des interrogations et des incompréhensions. Souvent silencieuse en élevage, elle entraîne néanmoins des conséquences sanitaires, économiques et collectives importantes.

Ce document vise à apporter des réponses claires, factuelles et étayées aux questions les plus fréquemment posées, afin de mieux comprendre les enjeux de la surveillance et de la lutte contre cette maladie.



GDS
France

La tuberculose bovine, c'est quoi exactement ?

La tuberculose bovine est une maladie infectieuse due à la bactérie *Mycobacterium bovis*. Il s'agit d'une zoonose, transmissible entre différentes espèces animales et à l'être humain. Classée parmi les maladies réglementées au niveau européen, elle est à éradication obligatoire (catégorie B) et fait l'objet de mesures strictes de prévention, de surveillance et de police sanitaire mises en œuvre par les États membres.

Y a-t-il vraiment un risque pour l'Homme ?

Oui, il existe un risque pour l'Homme, mais il est aujourd'hui très faible en France. Ce risque est maîtrisé grâce aux mesures sanitaires, notamment la surveillance des troupeaux, l'élimination des animaux infectés et la pasteurisation du lait. Il concerne principalement certaines situations d'exposition, comme le contact étroit avec des animaux infectés ou la consommation de lait cru contaminé.

D'où vient la maladie ? La faune sauvage est-elle à l'origine ?

La tuberculose bovine est à l'origine, une maladie des bovins. Dans certains territoires, la faune sauvage peut ensuite contribuer à la circulation ou à la persistance de la bactérie dans l'environnement.

Quelles sont les voies de transmission de la maladie ?

La transmission se fait principalement lors de contacts rapprochés entre bovins, via les sécrétions respiratoires et la salive.

Les déjections des bovins et de la faune sauvage peuvent également contaminer l'environnement. La bactérie peut y survivre un certain temps, selon les conditions.

Comment la tuberculose bovine est-elle surveillée en France ?

La surveillance repose sur plusieurs « filets » complémentaires : la surveillance en élevage (prophylaxies), à l'abattoir (inspection des carcasses), des contrôles liés aux mouvements d'animaux, ainsi que la surveillance de la faune sauvage (dispositif Sylvatub). Son type et son intensité sont adaptés en fonction d'une analyse de risque, à l'échelle des zones ou des cheptels.

Quels tests permettent de détecter la tuberculose bovine ?

En élevage, le dépistage repose sur l'intradermotuberculination comparative (IDC) et/ou l'interféron-gamma. À l'abattoir, l'inspection peut conduire à des prélèvements analysés en laboratoire (PCR, histologie, culture) afin d'établir le diagnostic.

Pourquoi privilégie-t-on l'IDC et pourquoi utilise-t-on parfois l'interféron-gamma ?

L'IDC est le test de référence pour le dépistage de la tuberculose bovine, basé sur la comparaison des réactions aux tuberculines bovine et aviaire.

Le test interféron-gamma peut être utilisé en complément dans certaines situations pour préciser un résultat, en apportant une approche immunologique différente.

L'association des deux tests permet d'adapter l'interprétation aux situations de terrain, dans le cadre des stratégies définies par la réglementation.

Si le résultat est négatif après un abattage, l'animal a été abattu « pour rien » ?

Non. L'abattage diagnostique permet de réaliser des examens impossibles sur un animal vivant afin de confirmer le diagnostic et sécuriser la situation sanitaire. Des bovins infectés peuvent ne présenter aucune lésion visible à l'abattoir tout en ayant réagi aux tests de dépistage. En zone infectée, ces tests peuvent détecter une infection à un stade précoce. Dans ce contexte, l'abattage diagnostique contribue aussi à assainir le troupeau en éliminant un animal infecté avant qu'il ne contamine ses congénères.

La faune sauvage joue-t-elle un rôle dans la persistance de la maladie ?

Oui, dans certains territoires, la faune sauvage peut contribuer à maintenir la circulation de la bactérie. C'est une des raisons pour lesquelles il existe une surveillance dédiée, et une approche territoriale qui ne repose pas uniquement sur l'élevage.

Comment la faune sauvage est-elle surveillée en France ?

La surveillance repose sur le dispositif Sylvatub, qui suit la tuberculose dans certaines espèces de faune sauvage avec une intensité adaptée au niveau de risque local.

Comment lutter dans les zones où la faune sauvage est contaminée ?

La logique est de limiter au maximum les contacts, directs ou indirects, entre bovins et faune sauvage : sécurisation des points d'eau et d'alimentation, gestion des zones souillées, limitation des accès aux bâtiments et aux parcelles, et mise en place de mesures de biosécurité adaptées. L'éradication dans la faune sauvage étant illusoire, l'objectif est de limiter sa circulation et de prévenir les interactions à risque, afin de réduire les possibilités de contamination des troupeaux.

Pourquoi ne vaccine-t-on pas les vaches contre la tuberculose bovine ?

La vaccination n'est pas utilisée car elle interfère avec l'IDC, rendant difficile la distinction entre un animal vacciné et infecté. Elle n'est donc pas autorisée dans les pays ou régions officiellement indemnes.

Peut-on « vivre avec » cette maladie ?

«Vivre avec» la tuberculose bovine correspond à une situation durablement difficile, marquée par l'incertitude, des impacts économiques, des contraintes fortes pour les éleveurs et un risque zoonotique. La stratégie repose donc sur la maîtrise et l'éradication de la maladie, et non sur l'acceptation d'une circulation permanente, afin de protéger les élevages et le statut sanitaire.

Que risque-t-il de se passer si la France perd son statut officiellement indemne ?

La perte du statut officiellement indemne (acquis depuis 2001) entraîne un durcissement des échanges et peut fortement impacter les marchés, pour les animaux comme pour les produits. Elle impose notamment une IDC avant toute sortie du territoire pour les bovins de plus de 6 semaines et peut entraîner la fermeture de certains marchés, notamment pour les produits laitiers. Ce statut concerne un territoire (département, région ou pays) : une application insuffisante des mesures peut donc avoir des conséquences pour un élevage, mais aussi pour l'ensemble de la zone.

Peut-on éradiquer la tuberculose bovine ?

Oui, c'est l'objectif : l'éradication repose sur la détection précoce via une surveillance rigoureuse, l'intensification de la gestion autour des foyers, le renforcement de la surveillance de la faune sauvage (Sylvatub) et le renforcement de la biosécurité.

Pourquoi la mobilisation collective est-elle indispensable ?

Parce que la prévention et la lutte reposent sur un ensemble coordonné (surveillance, formation, audits, mesures de biosécurité, actions territoriales). Les actions de formation et d'audit visent justement à renforcer la prévention et à proposer des mesures concrètes adaptées à chaque exploitation.

Pour aller plus loin,
rendez-vous sur le
site de GDS France !

